

REGLEMENT DE JEU

FOIRE INTERCANTONALE VERTOU

UN WEEK-END A PRAGUE A GAGNER

Article 1 : Objet

La Commune de Vertou, Place St Martin à 44120 Vertou organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, au cours de la Foire Intercantonale de Vertou du 12 avril au 13 avril 2014 inclus.

Article 2 : Participants

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne majeure capable résidant en France et en Europe, à l'exclusion des membres organisateurs et de leur famille.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours a pour support une carte composée de six cases à tamponner par 6 exposants différents.

Toute personne souhaitant participer au jeu concours ne peut détenir qu'une seule carte.

Le participant devra également renseigner plusieurs champs le concernant sur le formulaire de participation : nom, prénom, coordonnées électroniques.

Les participants au jeu verront leur inscription au jeu annulée si les informations concernant leur identité sont fausses et illisibles ou contraires aux spécifications du présent règlement. Toutes coordonnées incomplètes ou erronées ne seront pas prises en compte.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

De ces faits, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée ou recherchée à un quelconque titre.

Le formulaire devra être complété et déposé dans l'urne de la Foire située sur le « **stand des Villes** » dans la Halle avant 18 heures, le dimanche 13 avril 2014.

Article 5 : Lot à gagner

Un week-end à Prague pour deux personnes (avion et hôtel) offert par les exposants participant à la Foire Intercantonale de Vertou.

Article 6 : Modalités d'attribution du lot

Tout participant ayant complété sa carte avec 6 tampons différents participe au tirage au sort qui a lieu immédiatement après la clôture du jeu.

Le gagnant sera avisé par téléphone ou courrier électronique pendant la semaine du 14 au 18 avril 2014, à l'aide des coordonnées communiquées lors de l'inscription.

Si les coordonnées fournies s'avèrent inexactes, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée et il sera procédé ainsi qu'il suit. Si le gagnant / la gagnante ne donne pas suite au message téléphonique ou au courrier électronique envoyé par la Ville de Vertou lui notifiant son gain au bout de 2 semaines, la commune de Vertou se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort afin d'élire un nouveau gagnant /une nouvelle gagnante.

Article 7 : Informations générales

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

En aucun cas le gagnant ne pourra contester le prix offert ni demander son échange ou sa conversion en espèces.

Le lot ne pourra pas être échangé contre un autre lot d'une valeur identique, ni échangé contre d'autres biens ou services à la demande du joueur.

En revanche, l'entreprise organisatrice pourra en cas de force majeure remplacer le lot par un lot de valeur identique.

La Ville de Vertou organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement

prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, s'il est gagnant, autorise la commune de Vertou organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, ses nom, prénom et adresse, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. En application des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, il peut demander par lettre simple envoyée à la Commune organisatrice l'obtention d'informations sur le traitement des données du jeu et que ses coordonnées soient effacées de la liste comportant l'ensemble des données du Jeu.

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SCP Levesque Jean-Pierre, Callard Isabelle, Bréhéret Cyril, 1 rue Auguste Saupin, 44120 Vertou.

Consultable sur www.huissier-44.com ou www.vertou.fr

Foire Intercantonale de Vertou

Destination Europe

LES 12 & 13 AVRIL 2014

A PRAGUE ! A GAGNER !

UN WEEK END

Vertou - Basseclois - Goulaine - Châteaugiron - Trébeaud
Hauteclois - Goulaine - La Haye-Fosseville
Les Sorinières - Saint-Hilaire-sur-Maine

tout

Informations : 02 40 34 43 00 / www.vertou.fr

Foire Intercommunale de Vertou

Destination Europe
LES 12 & 13 AVRIL 2014

LES 12 & 13 AVRIL 2014

for

Informations : 02 40 34 43 00 / www.vertou.fr

Vertou Basse-Goulaine Château-Thébaud
Haute-Goulaine La Haye-Fouassière
Les Sorinières Saint-Flacré-sur-Maine



Pour être valide, votre carte doit être tamponnée par 6 exposants différents.

Nom :Prénom :
Adresse :
Date de naissance :
CP : VILLE :
Tél. :
Adresse mail :.....